



Questions création de SARL

Par **patfred**, le **08/12/2011** à **15:02**

Bonjour, plusieurs questions... Je suis actuellement en EI en régime micro, et je compte passer en SARL avec un tiers qui n'est pas de ma famille, pour la même activité

1°) Si le capital est détenu à 50% par chacun des deux associés, peuvent-ils être gérants minoritaires ? ou alors faut-il qu'ils aient moins de 50% ? si oui, d'autres actionnaires de la famille peuvent-ils faire l'affaire ?

2°) Un gérant minoritaire non salarié doit acquitter des charges sociales minimales, d'environ 1000-1500 euros par an. Ces charges peuvent-elles être prises en charge par la SARL ?

3°) Est-il plus facile de transformer une EI en SARL ou d'arrêter l'EI pour créer la SARL ? Je pose la question car l'EI ne pourra plus exister, théoriquement, car l'objet social est similaire